

POINT D'ÉTAPE

février 2019

Projet
Métropolitain
des Solidarités

2017 - 2022



GRANDLYON
la métropole

SOMMAIRE

Axe n°1	Développer la prévention à destination de tous	5
› Orientation n°1 :	Sensibiliser pour mieux prévenir	7
› Orientation n°2 :	Détecter au plus tôt les situations de vulnérabilité	8
› Orientation n°3 :	Accompagner la parentalité dans sa diversité	10
› Orientation n°4 :	Maintenir l'autonomie à domicile	12
Axe n°2	Offrir un parcours adapté et continu à l'utilisateur	15
› Orientation n°1 :	Faciliter l'accès à l'information	17
› Orientation n°2 :	Promouvoir le développement social	18
› Orientation n°3 :	Articuler les prises en charge pour éviter les ruptures	19
› Orientation n°4 :	Diversifier les offres d'accueil et d'accompagnement	21
Axe n°3	Renforcer les partenariats pour gagner en cohérence	25
› Orientation n°1 :	Coordonner les acteurs et décloisonner les dispositifs	27
› Orientation n°2 :	Mettre en synergie la Métropole et les communes	28
› Orientation n°3 :	Rénover les modalités de pilotage et de dialogue avec les établissements et les services habilités	29
› Orientation n°4 :	Impulser une démarche structurée de recherche, d'observation, d'évaluation et de formation dans le domaine des solidarités	30
Axe n°4	Favoriser l'inclusion sociale et urbaine	33
› Orientation n°1 :	Rendre l'utilisateur acteur de son parcours	35
› Orientation n°2 :	Valoriser le citoyen, créateur de solidarités	35
› Orientation n°3 :	Mobiliser les leviers éducatifs et culturels pour intégrer pleinement le citoyen dans la cité	36
› Orientation n°4 :	Allier développement social, économique et urbain	37



A close-up photograph of a baby's face and upper body. The baby is wearing a white diaper and has a green measuring tape wrapped around its head like a headband. The baby is holding a yellow, gear-shaped toy in its mouth. The background is a solid blue color.

AXE N°1

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION À DESTINATION DE TOUS

La prévention, à tout âge de la vie, de la petite enfance aux seniors, est au cœur des politiques sociales et médico-sociales.

La Métropole s'adresse à tous, via des campagnes de sensibilisation, pour éviter à chacun d'entrer un jour dans une situation de fragilité.

Elle porte aussi une attention particulière aux populations les plus défavorisées, afin de réduire les inégalités en santé sur l'agglomération lyonnaise. En partenariat avec les autres acteurs du territoire, elle met en place des outils pour mieux repérer et accompagner, au plus tôt, les publics vulnérables.

Améliorer la prévention, c'est également permettre à chacun de rester le plus longtemps possible dans son environnement familial. Pour cela, la Métropole soutient et accompagne le maintien au domicile.

En alliant compétences sociales et urbaines, elle offre désormais l'opportunité de conjuguer le bien-être chez soi avec le bien-être en ville, l'adaptation du logement avec l'accessibilité du quartier.

Orientation n° 1 : SENSIBILISER POUR MIEUX PRÉVENIR



Action

1
Recenser et renforcer la prévention auprès du plus grand nombre

Plusieurs séances de travail ont été consacrées à la structuration du recensement des nombreuses actions de prévention d'ores et déjà existantes.

L'objectif est de proposer la mise en place de deux outils :

- › un guide pratique des actions de prévention via un portail en ligne à destination du grand public
- › un recueil sur l'intranet de la Métropole pour les professionnels

Des campagnes de prévention vont être mis en place tout au long de l'année, en lien avec la fiche action n°3.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5


Action

2
Coordonner et développer les actions de prévention autour des personnes âgées via la Conférence des financeurs

Le diagnostic partagé des actions et des besoins en matière de prévention a été réalisé en 2017. Son actualisation est prévue en 2019. Le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention a lui aussi été adopté en 2017 pour 5 ans. Il se décline chaque année en plan d'action annuel, au sein duquel les financements dédiés de la CNSA sont répartis entre plusieurs axes (forfaits autonomie, appel à projets, soutien aux SPASAD...). Les liens structurels entre les institutionnels composant la Conférence se développent grâce à ces travaux. L'activité de la conférence des financeurs a fait l'objet de présentation au sein des filières gérontologiques et du CDMCA notamment.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 4/5


Action

3
Mener des campagnes de prévention tout au long de l'année

Priorisation d'un plan par les pilotes par axes thématiques, à soumettre au premier Groupe Technique.

Croisement des thématiques traitées au niveau national ou européen (par des « journées de... ou Mois de ») et les recommandations du Comité interministériel pour la santé autour de la thématique « Priorité Prévention : Rester en bonne santé Tout Au long de sa vie ». 3 axes : Maladies Somatique et Dépistage, Hygiène de Vie, Santé Mentale.

L'axe «Hygiène de vie» sera priorisé en 2019 avec 2 campagnes prévues : «rythme de vie et écran» et «nutrition : alimentation saine et activité physique».

Les deux premiers mois de la prévention de la PMI ont été organisés en 2018 : la vaccination en septembre et le jeu en décembre 2019.

Des thèmes et un calendrier ont été fixés : enfants et les écrans en mars; santé de la femme enceinte en juin; rythme de l'enfant en septembre; couchage du bébé en décembre.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5


Action

4
Promouvoir les Centres de Planification et d'Éducation Familiale auprès des collégiens et des jeunes

La création de nouveaux outils de communication est en cours.

La construction d'une enquête auprès des jeunes pour évaluer les besoins en information

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action
5
Relayer les messages de veille sanitaire

Identifier les acteurs ressources, les manques éventuels, structurer le projet avec une proposition d'outil, définir les thématiques prioritaires.

Travail sur la classification des risques :

- › Risques infectieux, épidémies et maladies émergentes (maladies infectieuses, maladies à déclaration obligatoire dont maladies vectorielles, maladies parasitaires)
- › Risques naturels, risques technologiques et risques émergents (événement climatique dont calicule, grand froid, pollution atmosphérique...)

Réflexion sur un outil recensant pour chaque risques : les protocoles, informations, prévention, actions, supports existants.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5

Actions
6
Structurer et valoriser les compétences métropolitaines en matière de santé publique
& 7
Promouvoir un mode de vie actif favorable à la santé

Une réunion du groupe de suivi de ces fiches actions a eu lieu le 7/12/18, avec une quinzaine de participants des délégations DSHE, DDUCV, DQVT, DEES de la Métropole de Lyon. Cette réunion a permis le recensement d'initiatives et actions existantes. La prochaine réunion traitera de la structuration des ces actions.

Le groupe de suivi a participé à un atelier organisé par la Direction de la Maitrise d'Ouvrage Urbaine sur le thème « expérimenter et innover pour l'espace public dans la Métropole de Lyon », et a mené des réflexions sur le renouvellement des pratiques en matière d'aménagement des espaces publics.

Le plan santé environnement a été finalisé, la rédaction de la délibération est en cours.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5

Orientation n° 2 : DÉTECTER AU PLUSTÔT LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ

Action
8
Repérer et accompagner les personnes vulnérables

Validation de la définition, typologies et des critères de vulnérabilité

Une fiche de recueil d'informations préoccupantes adultes est en cours d'élaboration de même qu'un référentiel à destination des professionnels de la métropole.

Maquette d'une fiche de saisie pour permettre les échanges entre partenaires et/ou recueil des informations préoccupantes en vue de formaliser un référentiel plus global de la vulnérabilité.

Dans ces perspectives, il est prévu de réunir en juin 2019 des partenaires associatifs et institutionnels pour leur soumettre les documents élaborés afin qu'ils puissent donner leur avis et les enrichir

Projet d'organisation d'une journée «vulnérabilité» fin 2019 partenariale et interinstitutionnelle.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5




Action

9

Structurer le réseau partenarial dans le cadre du recueil des Informations Préoccupantes

Plusieurs réunions du groupe de travail, dédié à cette fiche action, se sont d'ores et déjà tenues. Un travail en sous-groupes sur les outils a été initié (courriers types, liens avec les territoires, fiche de recueil...).

La Cellule de veille des informations préoccupante, une des actions de cette fiche, est mise en place et s'est réunie une nouvelle fois le 16 novembre 2018.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 4/5



Action

10

Adapter les bilans de santé à l'école maternelle aux spécificités des territoires métropolitains

La première année d'expérimentation du bilan de dépistage par des puéricultrices en présence des parents a permis de tirer un bilan positif.

L'expérimentation est en cours aujourd'hui sur la quasi-totalité des territoires pour préparer la généralisation de cette nouvelle approche

ÉTAT D'AVANCEMENT : 5/5



Action

11

Intervenir au plus tôt de manière à prévenir la dégradation des situations familiales

Plusieurs réunions du groupe de travail, dédié à cette fiche action, se sont d'ores et déjà tenues. Parmi les thèmes de réflexion identifiés figurent la mise en place du protocole de prévention prévu par la loi du 14 mars 2016, la construction d'outils/référentiels...

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

12

Mieux lutter contre les violences intra-familiales

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises. Les travaux ont débuté par un état des lieux des actions menées par les partenaires et les services de la Métropole sur les différents territoires. Une journée de formation à destination de chaque territoire est envisagée, dans l'objectif de donner un socle d'information commun aux professionnels et favoriser la prévention en ciblant notamment la question des enfants co victimes. Ce projet sera affiné lors des prochaines rencontres.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5





Action

13**Lutter contre la précarité énergétique**

Le groupe de travail a démarré ses travaux par un nécessaire recensement des thématiques à aborder et un partage des définitions. La prochaine réunion en février 2019 devrait permettre de dégager des axes opérationnels. Le groupe est riche et assidu.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Orientation n° 3 : ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ DANS SA DIVERSITÉ



Action

14**Développer les actions de prévention précoce en périnatalité auprès des publics isolés et précaires**

L'évaluation de la formation sur les pratiques professionnelles est en cours. Il est proposé de généraliser la formation «petits pas, grands pas»

Un groupe de travail «grande précarité» va être mis en place afin de développer de nouvelles actions de prévention en périnatalité.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

15**Mettre en place des consultations préventives de puériculture en direction des enfants de 18 mois à 5 ans**

La réflexion se poursuit aujourd'hui sur le cadre, le contenu et l'organisation pratique de la consultation préventive en direction des enfants âgés de 18 mois à 5 ans. Le réseau des acteurs concernés en interne est mobilisé et s'ouvre en externe aux centres sociaux, EAJE de la Croix-Rouge de Lyon 6, et le responsable de la Maison de la Parentalité de Caluire et Cuire.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 1/5



Action

16**Développer l'accès au conseil conjugal et familial**

Soutien de deux associations intervenant dans l'accès au conseil conjugal :

Association Française des Centres de Consultation Conjugale et Familiale et l'Association le Centre de la Famille et de la Médiation.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5





Action

17**Accompagner le parcours de l'enfant en situation de handicap**

Dans la continuité des travaux du groupe de travail «petite enfance et handicap», des liens existent entre les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant en situation de handicap. Des réunions entre l'Education Nationale et la MDMPH sont à ce titre organisées pour traiter de l'inclusion scolaire ou du transport des élèves handicapés. Un parcours de formation a été mis en place pour les enseignants référents handicap, et ces derniers rencontrent les équipes pluridisciplinaires de la Métropole deux fois par an pour échanger.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

18**Renforcer l'accompagnement à la parentalité adoptive dans le cadre de la Maison de l'adoption**

Plusieurs réunions se sont déroulées concernant cette fiche action. Le groupe est composé de professionnels de Maisons de la Métropole, de services centraux et de bénévoles d'associations dans un souci de complémentarité des acteurs. Trois thèmes ont été retenus :

- › Renforcer l'accompagnement à la parentalité à l'arrivée de l'enfant dans sa famille et en post adoption
- › Mettre en place un accompagnement pour les familles qui accueillent un enfant par kafala
- › Définir les modalités de l'accompagnement préconisées par la loi du 14 mars 2016 pour les mères ayant accouché dans le secret et ayant demandé la restitution de leur enfant

ÉTAT D'AVANCEMENT : 4/5



Action

19**Développer et prendre en compte les ressources et solidarités de proximité auprès de l'enfant**

Deux sous-groupes de travail sont dédiés à cette fiche action :

- Un correspondant au groupe parrainage (groupe déjà en place) : plusieurs réunions se sont tenues à ce jour ;
- Un second relatif au Tiers Digne de Confiance et à la famille élargie (en cours de lancement).

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

20**Développer les compétences professionnelles pour accompagner la parentalité dans sa diversité**

En lien avec la fiche action n°14, le groupe de projet «grande précarité» se met en place. Des choix de thématiques de travail prioritaires sont en cours autour du thème «le modèle parental».

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5





Action

21

Réaffirmer la place des parents dans le dispositif de protection de l'enfance

Des réflexions ont été d'ores et déjà initiées sur ce sujet, notamment avec l'Université Populaire des Parents d'Acolade. La fiche action en tant que telle est en cours de lancement.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Orientation n°4 : MAINTENIR L'AUTONOMIE À DOMICILE



Action

22

Repérer les aidants, leurs difficultés et optimiser leur parcours

Un diagnostic de l'aide aux aidants a été réalisé pour identifier les aidants du territoire métropolitain, et les enjeux et problématiques qui leurs sont rattachés. De plus, l'aide prévue suite à la loi ASV dans le cadre de l'APA pour le répit des aidants a été mise en place et versée. En parallèle, le projet «Métropole aidante» s'est structuré (partenariat ARS, Métropole, Fondation France Répit, Fondation OVE), et l'ensemble des acteurs intervenant dans le soutien aux aidants. Dans ce cadre, des études d'une ampleur inédite sont conduites sur les besoins des aidants, une charte « Métropole aidante » a été définie, un site internet dédié recensant et qualifiant l'offre et un travail du collectif est sur l'ouverture d'un lieu d'information et d'orientation des aidants sont en cours.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

23

Valoriser les métiers de l'aide à domicile

Un diagnostic de l'aide à domicile a été réalisé pour identifier les enjeux et problématiques du secteur. Par ailleurs, des actions de communication à destination des usagers ont été conduites, présentant les différents modes d'intervention à domicile. La Métropole a remis le prix «dépendance» dans le cadre des trophées du SAPRA, contribuant ainsi à la reconnaissance des acteurs de l'aide à domicile. Des séances d'analyse de la pratique ont également été développées, traitant notamment de situation concrètes et difficiles (ex : accompagnement de fin de vie). Enfin, l'expérimentation d'une plateforme de l'aide à domicile visant à accompagner le secteur et favorisant la création d'une filière des SAAD de la Métropole est en cours.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

24

Développer les moyens techniques innovants préservant l'autonomie

Des actions innovantes ont été développées par la Métropole et financées par la conférence des financeurs : le projet «Bien vivre chez soi à la Métropole», a permis de réaliser plusieurs prototypes pour sensibiliser et informer sur l'adaptation des logements (application mobile, serious game, réalité virtuelle). La Métropole est aussi partie prenante du living lab santé-médicosocial qui a pour objet de tester les produits innovants avec les usagers et les professionnels de l'accompagnement, et du Hackaton santé, événement durant lequel des équipes pluri-disciplinaires travaillent sur des défis pour innover en santé.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5





Action

25**Favoriser l'offre de logement adapté**

La charte des logements adaptés est en cours de réécriture par la Métropole et ses partenaires. Elle contient la définition de territoires favorables au vieillissement, un référentiel partagé de l'adaptation sur le neuf et l'ancien, des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'adaptation. Elle comprend un référentiel PA et un référentiel PH. Sa finalisation est attendue pour courant 2019. L'adaptation du logement a également fait l'objet d'expérimentations avec les seniors via le projet bien vivre chez soi (voir la fiche action 24).

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

26**Promouvoir un environnement accessible**

Différentes actions ont d'ores et déjà été conduites à des fins d'accessibilité comme le renforcement du critère de qualité de prise en charge dans les marchés du transport des élèves handicapés. Une journée dédiée à l'habitat inclusif des personnes en situation de handicap a également été organisée en novembre 2017, et a réuni plus de 300 personnes réfléchissant de manière conjointe à l'accessibilité de la ville notamment. La Commission Métropolitaine d'Accessibilité est de son côté toujours en activité, avec différents groupes de travail actifs (logement, ERP, voirie...).

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5







AXE N°2

OFFRIR UN PARCOURS ADAPTÉ ET CONTINU À L'USAGER

Offrir un accompagnement de qualité et adapté à chaque personne est au coeur du Projet Métropolitain des Solidarités.

Dotée d'une présence territoriale forte, la Métropole dispose de nombreux points d'accueil qu'elle souhaite rendre plus accessibles, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies.

Forte de nombreuses compétences, elle favorise les démarches de développement social, en soutenant les actions collectives et participatives. Les accompagnements seront d'autant plus cohérents qu'ils reposeront sur la mobilisation des usagers et la prise en compte de leur environnement.

Garantir un parcours fluide et sans rupture, c'est aussi repenser l'offre en établissements et services sociaux et médico-sociaux portée par la Métropole et ses partenaires : une offre plus diversifiée, plus souple et innovante pour mieux répondre aux nouvelles aspirations sociétales.

Orientation n° 1 : FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION



Action

27**Faire évoluer l'organisation du service social métropolitain**

Toutes les équipes des territoires ont été rencontrées pour accompagner la réflexion préalable à la mise œuvre de cette organisation et de pouvoir identifier les impacts.

Fin décembre 2018, le comité de pilotage a validé les dernières propositions et le projet sera présenté aux instances paritaires en mars 2019.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation sur l'ensemble des territoires de la métropole est prévue en septembre 2019.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 4/5



Action

28**Simplifier l'accès aux droits et aux services**

Un portail numérique a été expérimenté sur quelques territoires, permettant un suivi dématérialisé des demandes de PCH. Cette expérimentation va prochainement être élargie à l'ensemble des territoires, et concerner également les demandes d'APA. Toujours dans la logique de permettre à l'utilisateur de disposer d'un accès simplifié aux dispositifs, le portail ViaTrajectoire est en cours de déploiement pour les établissements PH. Diverses campagnes de communication ont par ailleurs été réalisées dans la presse locale.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

29**Mutualiser et créer des outils et documents communs entre institutions**

De premières rencontres territoriales de la parentalité dans le secteur sud-ouest sous l'égide de la CAF et de la Métropole ont été organisées. Elles ont permis notamment de présenter l'évaluation du guide de la parentalité.

Un travail sur le site monenfant.fr est en cours entre la CAF et la Métropole. 9 300 courriers ont été envoyés à tous les assistants maternels de la Métropole pour publier leur données. Il s'agit à présent de mieux les valoriser dans le site de la CAF (www.monenfant.fr) ainsi que sur le site de la Métropole de Lyon (www.grandlyon.com)

ÉTAT D'AVANCEMENT : 5/5

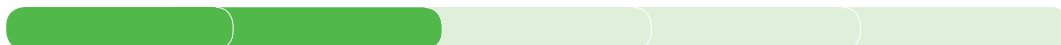


Action

30**Optimiser la gestion et le suivi des demandes de prestations pour les usagers**

Après la recentralisation de l'instruction de l'aide sociale pour en réduire les délais, la simplification du formulaire de demande d'APA et la création d'une alerte en fin de prestation, les travaux sont au déploiement d'un système d'information harmonisé à la MDMPH (qui permettra de réviser, simplifier et harmoniser les procédures). L'utilisation des Chèques Emploi Services Universel entrera également en vigueur en 2019 pour le paiement des services d'aide à domicile.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5





Actions

31**Développer les services dématérialisés au profit des usagers****& 32****Réduire la fracture numérique et promouvoir l'éducation au numérique**

Le travail réalisé par la Direction Prospective et Dialogue Public de la Métropole autour du thème numérique et solidarité est finalisé et a été présenté. De plus deux contrats civiques mettent en place la médiation numérique sur le territoire de Givors. Par ailleurs, un recensement des acteurs de la médiation numérique est en cours sur la Métropole. Ce recensement est effectif sur le territoire de Givors.

Enfin, il est également prévu de recenser les sites Internet «fiables et ressources» pouvant être utilement utilisés par les agents de la collectivité dans le cadre de leurs missions

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5

**Orientation n° 2 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Action

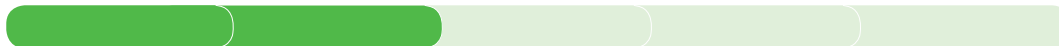
33**Diversifier les formes d'accompagnement par le développement d'actions sociales collectives**

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises.

la première rencontre a permis de partager un état des lieux des actions collectives, de présenter les axes de travail mis en œuvre, d'identifier des problématiques et des questions prioritaires à travailler.

La seconde réunion a porté sur les propositions concrètes de travail : Mise en place d'un comité éditorial pour l'espace collaboratif, formation à imaginer pour les cadres, construction d'un réseau de « personnes ressources » (en pensant à associer éventuellement des partenaires). Il est également prévu de valoriser les interventions collectives dans les actions de tutorat.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Action

34**Mener des projets sociaux de territoire, en partenariat avec les acteurs locaux**

La démarche des Projets Sociaux de Territoire est en cours sur 7 des 11 territoires d'intervention de la Métropole. Le diagnostic réalisé sur le territoire Vénissieux-St Fons a permis de partager des priorités d'intervention avec une trentaine de partenaires réunis les 5 juillet et 18 octobre. De telles rencontres seront organisées entre mars et septembre 2019 sur les 6 autres territoires. Enfin, le diagnostic sur Lyon pourra démarrer fin mars. C'est à travers ces démarches que le Projet Métropolitain des Solidarités trouve un déclinaison opérationnelle en lien avec les caractéristiques sociales du territoire et le tissu partenarial local.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Orientation n° 3 : ARTICULER LES PRISES EN CHARGE POUR ÉVITER LES RUPTURES



Action

35**Assurer la mise en œuvre du Projet pour l'Enfant, fil rouge du parcours de l'enfant**

Le groupe de travail dédié au Projet pour l'Enfant (PPE) est déjà mis en place. Plusieurs réunions se sont tenues.

La mise en place du PPE est expérimentée dans un premier temps sur certains territoires.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 4/5

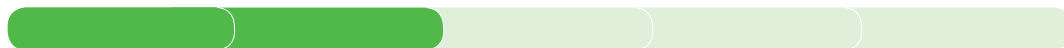


Action

36**Organiser la mise en œuvre et la transmission des informations relatives au parcours de santé des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance**

Deux réunions se sont d'ores et déjà tenues sur cette fiche action. Elles ont permis de dresser un premier état des lieux et de partager les enjeux.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Action

37**Améliorer la prise en charge des problématiques de santé liées au handicap et au vieillissement des gens du voyage résidant sur les aires d'accueil ou sédentarisés**

Dans le cadre de la rédaction du nouveau schéma départemental métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 des groupes de travail sur des thématiques ayant trait à l'inclusion et à l'accompagnement (Santé/Vieillesse/Handicap; Accueil/Information; Insertion/Emploi et Scolarité/Prévention/Soutien à la Parentalité) ont été organisés par ses trois copilotes (État, Conseil Départemental et Métropole de Lyon).

Une 1ère restitution au sein d'un GT transversal a été organisée le 18 janvier dernier.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

38**Accompagner le passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap (16-20 ans)**

Une équipe pluridisciplinaire mixte pour les 16-25 ans a été mise en place à la MDMPH, avec les partenaires associés. Depuis 2015, sur les 207 nouvelles places installées dans les établissements pour personnes handicapées, 93 ont été pourvues par des jeunes issus de l'Amendement Creton. Par ailleurs, des dispositifs passerelle vers les ESAT sont en cours de déploiement.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5





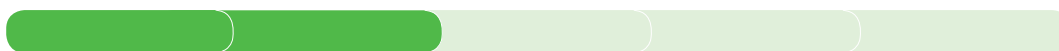
Action

39

Accompagner le parcours de la personne handicapée vieillissante à domicile et en établissement

Des places de foyer d'hébergement ont été transformées en places de foyer de vie (10 en 2018 et 22 en 2019) pour accompagner des personnes handicapées vieillissantes (notamment des travailleurs d'ESAT en cessation d'activité du fait de la retraite). Un groupe de travail va être lancé au 1er semestre 2019 avec des gestionnaires d'établissements PH et PA pour travailler sur les possibilités de passerelles entre les 2 secteurs et réfléchir à l'évolution de l'offre. Par ailleurs, un travail est engagé par la filière gérontologique Rhône Centre sur le repérage et la prévention des situations de rupture pour des PHV à domicile (projet de réalisation de fiches repères).

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Action

40

Garantir un parcours fluide et sans rupture aux enfants accompagnés

Le lancement des groupes de travail est en cours (méthologie en 2 étapes).
La commission d'examen de la situation et du statut de l'enfant est déjà mise en place.
Il est prévu, en 2019, le déploiement du logiciel Odessa permettant d'avoir une meilleure visibilité sur le niveau d'occupation de l'offre d'accueil et de mettre en oeuvre une orientation plus performante.
Le dispositif de prises en charge partagées est opérationnel.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



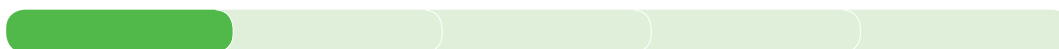
Action

41

Développer les prises en charge partagées des situations difficiles

Le lancement de la fiche en cours.
La méthodologie de travail a été définie (sous-groupes thématiques).

ÉTAT D'AVANCEMENT : 1/5



Action

42

Favoriser l'accès à l'autonomie des 16-21 ans

Le groupe de travail dédié à l'autonomie des jeunes est mis en place. Deux réunions se sont tenues en plénière et la réflexion se poursuit en groupes de travail thématiques (logement, santé, insertion...). La participation de jeunes majeurs à cette instance est envisagée.
Plusieurs réflexions associées à cette thématique sont déjà à l'œuvre (actions du plan «logement d'abord», plan pauvreté...).
L'entretien à 17 ans, prévu par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et visant à anticiper au mieux le passage à la majorité, se généralise sur l'ensemble du territoire métropolitain.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Orientation n° 4 : DIVERSIFIER LES OFFRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT



Action

43**Améliorer la qualité de l'accueil individuel et collectif du jeune enfant**

La Charte qualité des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, commune à la CAF et à la Métropole est en cours de finalisation.

Le référentiel «Assistants Maternels» a été mis à jour pour diffusion.

Organisation de la nouvelle formation des assistants maternels, toujours en deux temps, mais dans une nouvelle répartition : avant accueil 80 heures (60 heures, ancienne formule), après l'accueil 40 heures (60 heures, ancienne formule) .

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5

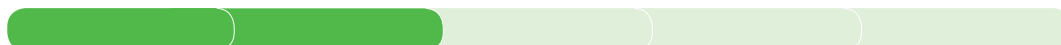


Action

44**Accompagner la recomposition, la rénovation et le développement de l'offre en établissements et services**

Plusieurs centaines de places ont été installées depuis 2015 en établissements et services pour PA et PH. Côté PA, ce sont 272 places qui ont été installées depuis 4 ans, réparties entre hébergement temporaire, hébergement permanent, accueil de jour et résidence autonomie. Côté PH, 116 places ont été installées en foyer de vie, foyers d'accueil médicalisé, accueil de jour, SAVS et SAMSAH. Plusieurs appels à projets ont également été lancés pour une offre nouvelle d'établissement : un EHPAD, un foyer d'accueil médicalisé et un SAMSAH.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Action

45**Soutenir et structurer le secteur de l'aide à domicile**

Après avoir réalisé un diagnostic de l'aide à domicile (besoins et offre existante), de nouveaux critères d'autorisation ont été définis et adoptés par le conseil de la Métropole. Côté tarification, une réforme est entrée en vigueur : le tarif de référence de tous les SAAD a été réévalué, et des CPOM sont en cours d'élaboration pour les SAAD tarifés avec vocation sociale affirmée. Ces changements majeurs se sont accompagnés de réunions d'information.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

46**Diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance**

Le groupe de travail est en cours de lancement (méthologie en 2 étapes).

Le projet d'établissement 2018-2023 de l'IDEF est en cours d'élaboration avec des expérimentations d'accueil externalisé pour les moins de 3 ans entre la pouponnière et des établissements du secteur associatif habilité.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5





Action

47

Développer le placement familial et harmoniser son organisation

Le groupe de travail aura une 1^{ère} réunion le 15 février 2019. Toutefois, l'ensemble des modalités de mise en œuvre sont déjà en réflexion (groupe de travail sur l'agrément, formations continues expérimentales en cours, campagne de recrutement en préparation...), voire intégrées dans les pratiques professionnelles (commission d'admissibilité...).

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

48

Promouvoir l'accueil familial

Suite à la loi ASV imposant la professionnalisation du métier d'accueillant familial (formation obligatoire avant le 1^{er} accueil puis tout au long de l'année), un marché a été passé en 2018 avec l'école Rockfeller. Une première session a accueilli une dizaine de personnes et une nouvelle session est prévue pour 2019. Au 1^{er} janvier 2019, la Métropole compte 23 accueillants familiaux. Une campagne de communication devrait en parallèle être lancée afin de susciter des candidatures à l'agrément d'accueillant familial.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 1/5



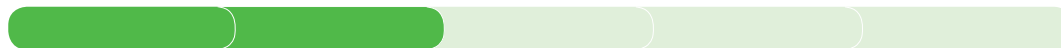
Action

49

Diversifier l'offre en hébergement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

De nouvelles formes d'hébergement innovants favorisant l'inclusion urbaine et la mixité sociale sont développées : deux structures d'accueil en habitat partagé pratiquent la mutualisation de la PCH, deux SAVS renforcés ont ouverts depuis 2015. D'autres projets d'habitat inclusif sont à l'étude par les services. Une journée d'étude a été dédiée à ce sujet en 2017 (voir fiche action n° 26)

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5







AXE N°3

RENFORCER LES PARTENARIATS POUR GAGNER EN COHÉRENCE

Le renforcement des partenariats est essentiel pour garantir la cohérence des politiques sociales et médico-sociales.

Au-delà de l'indispensable coordination avec l'État, la création de la Métropole de Lyon a offert une véritable opportunité de resserrer les liens avec les communes qui la composent pour une meilleure lisibilité et efficience de l'action publique. Elle propose également de repenser les modalités de pilotage et de dialogue avec les établissements et les services habilités.

Pour adapter les politiques de solidarité, une analyse des besoins et des transformations sociétales est nécessaire. Ainsi, la Métropole veut développer des outils d'observation performants et se rapprocher de la recherche universitaire, pour mieux adapter les politiques de solidarités aux réalités de demain.

Orientation n° 1 : COORDONNER LES ACTEURS ET DÉCLOISONNER LES DISPOSITIFS


Action
50
Structurer les partenariats en prévention et protection de l'enfance à l'échelle de la Métropole et des Territoires

Le comité des partenaires est d'ores et déjà en place. La dernière réunion s'est tenue en décembre 2018.

La commission des cas complexes est en cours de création.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5

Action
51
Optimiser la coordination territoriale des acteurs de l'autonomie

Un comité des partenaires sectoriel a été instauré en 2018. Cette instance a pour but de partager l'état d'avancement des différents travaux menés par la Métropole dans le cadre du PMS et de réfléchir à leur évolution, tout en fédérant les acteurs du secteur. Côté vieillissement, les travaux des filières gériatriques sont rapprochés de ceux du PMS, pour davantage de cohérence et de complémentarité. Côté handicap, la réponse accompagnée pour tous est en cours de déploiement.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5

Action
52
Identifier et proposer des pistes de décloisonnement entre les secteurs sanitaires et médico-sociaux en faveur des personnes âgées

L'expérimentation des SPASAD est en cours depuis la loi ASV et l'instauration de la Conférence des financeurs. Depuis 2016, ce sont 9 SPASAD qui réalisent des actions de prévention (chutes, dénutrition et déshydratation, isolement...), favorisant ainsi la coordination des actions entre le soin et le médico-social. Les échanges inter-partenaires sanitaires et médico-sociaux autour de la question d'un retour facilité à domicile après hospitalisation ont démarré, afin de faciliter le parcours.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 1/5

Action
53
Optimiser la coordination des professionnels médico-sociaux dans le parcours de l'usager

Une première réunion de travail a engagé une réflexion sur la mise en place d'un outil de recensement des ressources existantes à destination des professionnels. Le groupe a établi un cahier des charge pour un futur espace de travail sur l'intranet de la Métropole. Le développement partenarial avec les acteurs s'est poursuivi, notamment dans le cadre de la cellule d'observation et de protection des adultes vulnérables (Réunion SDMIS, etc)

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5

Action
54
Mobiliser les partenaires autour de l'accompagnement global des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Cette fiche action n'est pas lancée en tant que telle. Toutefois, le travail de coordination est mené avec l'ensemble des partenaires (notamment dans les champs de la justice, de la santé, de la scolarité/formation...).

Des ateliers thématiques avec les partenaires ont été animés par la Métropole de Lyon sur la «prise en compte des Mineurs Non Accompagnés». Ce travail de concertation a permis de définir un certain nombre de préconisations.

L'année 2019 permettra le développement de nombreux projets en direction de ce public (appels à projet, développement de l'accueil durable et bénévole...).

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5


Orientation n° 2 : METTRE EN SYNERGIE LA MÉTROPOLE ET LES COMMUNES



Action

55

Faciliter le partage d'informations dans le respect d'un cadre déontologique commun

Un comité « secret professionnel et éthique » a été installé et se réunit chaque mois pour rendre des avis sur des situations complexes. Il a contribué à l'élaboration du guide de la laïcité de la collectivité. Une charte partenariale de confidentialité et de partage d'informations a été élaborée dans le cadre du pacte et validée par l'UNCCAS.

Une journée d'échanges sur le partage d'information organisée en partenariat avec l'UDCCAS a réuni plus de 600 participants. Des actes ont été produits et diffusés.

Un espace dédié a été créé sous l'intranet de la Métropole pour valoriser et partager la production du comité.

Des fiches pratiques ont été mises à disposition des professionnels

ÉTAT D'AVANCEMENT : 5/5



Action

56

Développer les échanges d'information pour mieux coordonner l'action sociale

Des outils destinés à favoriser la coordination des interventions et le partage d'informations sur les situations des personnes ont été élaborés conjointement avec l'UDCCAS.

Un bilan intermédiaire de l'utilisation effective de ces outils est en cours auprès de chaque territoire. La synthèse consolidée des retours obtenus sera prochainement réalisée.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

57

Garantir un accueil, une information et une orientation de qualité pour les usagers

Trois jours de formation ont été proposés aux agents d'accueil des Maisons de la Métropole et des CCAS à partir des besoins exprimés par les Communes dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain.

Ces journées, animées par le CNFPT, ont permis de présenter les missions respectives de la Métropole et des Communes en matière d'action sociale, de partager des gestes et postures liés à l'accueil social, et de partager un « guide accueil » co-écrit par des cadres de l'UDCCAS, des CCAS et de la Métropole. Ces formations, proposées à l'échelle des territoires d'intervention de la Métropole, entre novembre 2017 et décembre 2018, ont fait émerger un besoin d'interconnaissance et pose la question de donner suite à ces formations à travers des temps de rencontres réguliers entre CCAS et Maisons de la Métropole d'un même territoire.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 4/5



Action

58

Mettre en place un pilotage coordonné de la spécialisée

Le groupe de travail dédié à la prévention spécialisée est mis en place (une réunion en octobre 2018). Un travail est en cours de réalisation par les services de la Métropole en vue d'établir un diagnostic partagé.

Des actions de la prévention spécialisée, en lien avec les orientations fixées par la Métropole, sont en cours d'expérimentation notamment dans les champs de la lutte contre le décrochage scolaire, le développement de la prévention précoce....

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



 Action 59
Coordonner le parcours de prévention santé pour les 0-12 ans

Un travail régulier entre les services de la PMI de la métropole et les services enfance et éducation de la Ville de Lyon a été mené.

Ce travail a permis l'élaboration d'outils communs pour améliorer la fluidité et du parcours et l'accompagnement des familles, ils concernent :

- › la participation et l'articulation de chacun dans le cadre des PAI (projet d'accueil individualisés) à l'école maternelle
- › la création en place d'un groupe de travail rassemblant les médecins de crèche pour élaborer des référentiels et protocoles communs
- › la formalisation de la prise en compte des familles orientées par la PMI pour obtenir une place en crèche en élaborant une fiche de liaison
- › la rédaction d'un protocole de traitement et de prise en charge des informations préoccupantes entre les travailleurs médico sociaux de la direction de l'éducation de la Ville de Lyon et les professionnels médicosociaux des MDMS

ÉTAT D'AVANCEMENT : 5/5
Orientation n° 3 : RÉNOVER LES MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE DIALOGUE AVEC LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES HABILITÉS
 Action 60
Consolider les relations partenariales avec les établissements et services et encourager les mutualisations

Proposer une stratégie métropolitaine de contractualisation avec les établissements et services de protection de l'enfance et encourager les mutualisations

Le groupe de travail dédié à la contractualisation avec les établissements et services de protection de l'enfance est mis en place (composé notamment de services internes, de partenaires institutionnels et de représentants du secteur associatif habilité).

Il s'agit notamment d'étudier l'opportunité d'établir des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dans la champ de la protection de l'enfance, en proposant éventuellement une mise en oeuvre expérimentale.

Deux temps de rencontres ont eu lieu et permis d'échanger sur des pratiques (CPOM en cours sur d'autres départements) et de partager des outils (PA-PH).

Consolider les relations partenariales avec les établissements et services via la généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

Des dispositifs et outils de contractualisation ont été co-construits (outil de diagnostic dans le cadre de la formalisation des trames CPOM, outil de suivi, tableaux de bord...) et partagés lors de réunions d'informations partenariales. Plusieurs CPOM ont été conclus avec les gestionnaires d'établissements PA. Les CPOM PH. S'agissant des SAAD, la conclusion de CPOM dans le cadre du fonds de restructuration de l'aide à domicile a été approuvée par le conseil de septembre 2018. Les CPOM seront élaborés en 2019.

Encourager la coopération dans une logique de complémentarité et de mutualisation

Un recensement des actions existantes en termes de rapprochements et de mutualisations a été effectué auprès des établissements pour personnes handicapées. L'ouverture des EHPAD et résidences-autonomie sur leur quartier au profit des personnes âgées vivant à domicile est favorisée via des critères intégrés aux appels à projets lancés (comme ce fut le cas pour l'appel à projet d'EHPAD à Bron). Les avancées se sont faites sur le champ des personnes âgées en lien avec les actions de la Conférence des Financeurs (FA02).

Une démarche conjointe partagée avec l'ARS reste à développer sur cet enjeu.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Promouvoir et soutenir les actions innovantes et les expérimentations en faveur d'une meilleure prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Suite à la rencontre de plusieurs porteurs de projets oeuvrant en faveur de l'autonomie et promouvant une logique d'économie circulaire (recyclage d'aides techniques notamment), une enveloppe de financement a été ouverte dans le cadre de l'appel à projets de la conférence des financeurs. D'autres actions innovantes ont été développées, comme la création d'un jardin de soin à l'occasion de la semaine bleue 2018. Pour le secteur établissements, les expérimentations restent à faire s'agissant de l'aide sociale, des capacités d'accueil ou encore des conventionnements avec le secteur psychiatrique.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 1/5



Orientation n° 4 : IMPULSER UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE DE RECHERCHE, D'OBSERVATION, D'ÉVALUATION ET DE FORMATION DANS LE DOMAINE DES SOLIDARITÉS



Soutenir et accompagner les acteurs sociaux de terrain

Une première séance de travail a eu lieu le 4 décembre 2018 pour établir l'état des lieux de l'existant et surtout repérer les besoins non couverts à ce jour, la deuxième rencontre a lieu le 7 février 2019.

D'ores et déjà, des groupes d'analyse de la pratique sont proposés à l'ensemble des travailleurs sociaux, ainsi que des groupes de tutorat pour les professionnels de polyvalence de secteur et, bientôt, pour les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Favoriser le rapprochement entre la recherche universitaire et les pratiques professionnelles

Développement d'une dynamique avec la recherche, autour des problématiques émergentes dans le domaine de la Santé Publique avec le renforcement du partenariat opérationnel par l'offre d'accueil en stage à la Métropole, les travaux de thèse, de recherche, de publication en lien avec les thématiques de santé émergentes.

Une recherche action sur l'évolution des pratiques éducatives en protection de l'enfance en collaboration avec le centre Max Weber et l'université Lyon 2 sur le territoire de Vénissieux/St Fons est finalisée avec production d'une bande dessinée

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Former les acteurs sociaux aux problématiques émergentes et aux évolutions de la société

Le groupe de travail s'est réuni une première fois le 7 décembre 2018. La prochaine rencontre est prévue début mars. Les travaux ont consisté en un début d'état des lieux sur les besoins en formation notamment sur la question du numérique. Les membres du groupe ont par ailleurs participé à une réunion de présentation de la réforme de la formation initiale des travailleurs sociaux.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5





Action

65

Mener une étude des conséquences d'une mesure de placement sur le devenir des relations parents-enfants

Le lancement de la fiche est à venir.

Questionnement en cours sur la méthodologie d'une recherche-action.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 1/5



Action

66

Mettre en place un Observatoire Métropolitain des Solidarités

Développer un outil partagé d'observation des problématiques sociales

Une première rencontre s'est tenue le 12 novembre 2018 pour présenter le travail engagé et proposer des pistes de travail notamment sur les statistiques qualitatives. La date de la seconde rencontre est fixée au 19 mars 2019.

Finalisation du développement de l'outil GEOCLIP (outil de cartographie dynamique) de l'Observatoire Métropolitain des Solidarités

Cadrage de l'AMO 2019 : validation du programme partenarial agence d'urbanisme/Métropole au niveau des remontées de besoin DSHE

Finalisation de l'actualisation de l'Atlas des politiques sociales et médico-sociales (en cours de validation) pour une diffusion au 1^{er} trimestre 2019.

Observatoire métropolitain de la Protection de l'enfance pour améliorer la connaissance du dispositif et le parcours de l'enfant

L'Observatoire Métropolitain de la Protection de l'Enfance est en cours de réflexion et a vocation à s'inscrire dans le cadre de l'Observatoire Métropolitain des Solidarités. Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de l'Agence d'urbanisme a été initiée et se poursuit en 2019. L'objectif de cette AMO est de :

- › Répondre à la loi de protection de l'enfance de mars 2007 renforcée par la loi de mars 2016 qui précise l'obligation pour chaque département de se doter d'un Observatoire et d'assurer, par ailleurs, la remontée annuelle de données auprès de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) ;
- › Améliorer le pilotage de la politique métropolitaine de protection de l'enfance et initier une démarche de recherche et prospective en la matière.

Observatoire métropolitain d'accueil de la Petite enfance commun avec la CAF / PMS-SAF

La Commission Métropolitaine Petite Enfance co-présidée CAF-Métropole a permis de présenter les données de l'observatoire de l'accueil du jeune enfant, et des actions concrètes de la petite enfance : journée enfance et développement durable, actions d'insertion et accueil du jeune enfant, rendu intermédiaire de l'agence d'urbanisme, télétravail et modes de garde.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

67

Échanger et coopérer à l'international

Un premier groupe de travail s'est réuni en septembre 2018

Pour la suite des travaux, il est prévu un recensement des échanges et coopérations existantes et des besoins des différentes directions.

Parmi les projets de coopération internationale en cours, on peut citer Urbact, UIA, Eurocities, banques européennes, hub HF, Ecorénov...

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5







AXE N°4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET URBAINE

La création de la Métropole offre une occasion inédite de revisiter l'exercice des compétences sociales, en les reliant à l'ensemble des composantes et des acteurs qui font la « cité ».

Inscrire les solidarités au cœur du Projet Métropolitain, c'est répondre à trois enjeux essentiels.

Il s'agit, tout d'abord, de favoriser la participation et l'implication des usagers et des citoyens dans les actions associatives et bénévoles, essentielles au développement des solidarités de proximité.

Il s'agit ensuite de répondre à l'enjeu d'inclusion, à l'heure où l'importance des sans-emploi, le décrochage scolaire, l'augmentation de la précarité et l'accroissement de l'isolement des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap requièrent un besoin accru de cohésion sociale.

Il s'agit enfin de promouvoir un développement harmonieux du territoire en alliant les dynamiques sociales, économiques et urbaines au bénéfice de l'ensemble de la population.

Orientation n° 1 : RENDRE L'USAGER ACTEUR DE SON PARCOURS



Action

68**Créer un Comité d'usagers de la PMI**

Après huit réunions, de mars à décembre 2018, le projet est en voie de formalisation. Ce sujet sera notamment à l'ordre du jour des Assises de la Solidarité du 14 février 2019.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

69**Rendre le citoyen acteur des politiques publiques gérontologiques et handicap en organisant le recueil de son expression**

Le Conseil Départemental-Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDMCA) a été installé en 2017. Les membres ont rendu des avis sur les principales composantes des politiques de l'autonomie de la Métropole et du Département (PMS et schéma des solidarités, budgets, activité de la conférence des financeurs et de la MDMPH...). Outre cette instance, les usagers sont associés dans de nombreuses démarches pilotées par la collectivité (Réponse accompagnée, diagnostics de la vie à domicile, transport des élèves handicapés...). Le recensement des expérimentations menées en établissement reste à faire.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Action

70**Reconnaître l'expertise d'usage et le partage d'expériences**

Le travail s'est concentré sur le projet MDM Remix avec de nombreuses rencontres entre la Délégation Développement Solidaire Habitat et Éducation, la Direction Innovation Numérique et Systèmes d'Information et la Direction Patrimoine et Moyens Généraux. Le projet qui a pour but de repenser l'accueil en Maison de la Métropole, se concrétisera le 11 et 12 mars 2019 avec le remix au sein de la MDMS de Vaise par des agents de la Métropole, étudiants en design et usagers.

Le lien est aussi fait avec les actions collectives. Une rencontre du groupe constitué est à envisager rapidement.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



Orientation n° 2 : VALORISER LE CITOYEN, CRÉATEUR DE SOLIDARITÉ

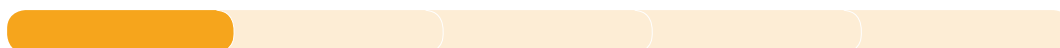


Action

71**Valoriser les associations et les bénévoles, créateurs de solidarité**

Le début des travaux dans le cadre de cette fiche-action est prévu pour le 1er trimestre 2019.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 1/5



Orientation n° 3 : MOBILISER LES LEVIERS ÉDUCATIFS ET CULTURELS POUR INTÉGRER PLEINEMENT LE CITOYEN DANS LA CITÉ


Action

72
Promouvoir les actions de laïcité et mieux appréhender la montée du fait religieux dans les pratiques professionnelles

Cette fiche action n'est pas lancée en tant que telle. Toutefois, de nombreuses modalités de mise en œuvre ont déjà été initiées (référentiel à destination des professionnels, formations internes...). Un groupe de travail dédié à la prévention de la radicalisation avait été mis en place antérieurement et a permis notamment la clarification des rôles de chaque acteur, la sensibilisation des professionnels, l'élaboration d'un protocole entre les partenaires concernés... Ce groupe a vocation à intégrer les travaux menés dans le cadre de la cette fiche action.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Action

73
Développer les actions de lutte contre le décrochage scolaire

Cette fiche action n'est pas lancée en tant que telle. Toutefois, quatre expérimentations de prévention du décrochage scolaire en cycle 3 sont en cours sur différents territoires.

Un travail de sensibilisation des enseignants a été mené sur des territoires.

Une proposition de stratégie d'intervention de la Métropole sera prochainement présentée aux élus concernés par ce champ.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



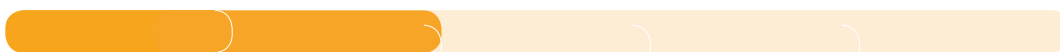
Action

74
Développer les actions d'accès à la culture, contre la fracture sociale, dès le plus jeune âge

Un état des lieux des actions collectives sur l'accès à la culture a été réalisé.

A noter, une action expérimentale est développée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse CEJ : par l'association «à livre ouvert» : lecture pour tous dans les salles d'attente PMI dans les MDM de Saint Priest, Oullins et Saint Genis Laval

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Action

75
Développer l'accès à des offres et services favorisant l'inclusion sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Diverses actions contribuent à l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La Conférence des financeurs a subventionné l'association Unis-Cité, afin de favoriser l'intervention de services civiques auprès de personnes âgées isolées. Un appel à projet «culture et solidarité» a été lancé pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle des publics éloignés de la culture. De nombreuses activités gratuites ont été proposées aux personnes âgées à l'occasion de la semaine bleue.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Orientation n° 4 : ALLIER DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET URBAINE



Action

76**Soutenir les partenariats des acteurs de l'insertion et de la petite enfance**

Un groupe rapproche des acteurs de l'insertion et ceux de la petite enfance afin de poursuivre le travail, notamment autour des crèches à vocation d'insertion professionnelle (VIP) dans différentes communes de la Métropole.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Action

77**Promouvoir le métier et lutter contre le chômage des assistants maternels**

En novembre 2018, la semaine nationale des assistants maternels a été organisée sur la Métropole afin de valoriser ce métier, partager de bonnes pratiques, favoriser la réflexion à l'occasion de conférences. Cet événement, largement communiqué auprès des acteurs du secteur, sera reconduit en novembre 2019. Un comité est déjà en place pour élaborer la nouvelle programmation.

Un projet d'étude est en cours afin de mieux comprendre les raisons de l'inactivité des assistants maternels «inoccupés».

ÉTAT D'AVANCEMENT : 5/5



Action

78**Développer les parcours et les clauses d'insertion, en lien avec les compétences métropolitaines**

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises. Quatre axes de travail ont été définis :

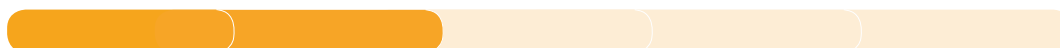
Axe n°1 : Ouverture à la mixité sur ces métiers, quelle procédure de recrutement et de repérage?

Axe n°2 : Professionnalisation, de la formation et de l'accompagnement dans l'emploi des personnes en insertion.

Axe n°3 : Les collégiens, et la possibilité de leur permettre d'accéder à des offres de stage.

Axe n°4 : Création d'un annuaire des prestataires du secteur de l'insertion, dans l'attente de la sortie du guide par la DIE et de la création du GIP de la Maison pour l'emploi. Un état des lieux de l'existant a donc été réalisé.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 2/5



Action

79**Promouvoir l'économie circulaire dans le domaine social**

Le groupe de travail est constitué et s'est réuni à 3 reprises. Des axes de travail au nombre de 8 ont pu être identifiés et 5 d'entre eux ont été retenus comme prioritaires.

Des travaux concrets ont déjà pu être engagés :

- › réalisation d'un répertoire des aides financières mobilisables par les travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole
- › cartographie des associations existantes
- › lien avec la direction déchets afin que les besoins des MDM en termes d'ateliers et formations concernant le faire soi-même soient pris en compte dans le cadre du futur marché sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 3/5



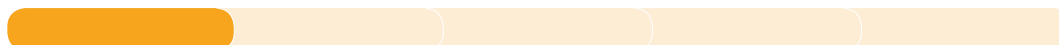


Favoriser les innovations sociales et de santé en lien avec les acteurs du territoire

Fiche action non priorisée. Quelques pistes de réflexions :

- › Développer une culture commune des politiques sociales et médico-sociales (par exemple via un parcours d'immersions réciproques entre les Maisons de la Métropole, les services centraux de la Délégation DSHE, et les équipes en charge de l'innovation dans d'autres services métropolitains)
- › Développer un réseau interne de professionnels qualifiés, en transversalité des délégations et des services, positionnés comme « portes d'entrée » pour les porteurs de projets ; outiller ce réseau pour favoriser les interpellations des porteurs de projets et les initiatives, faciliter les conditions pour expérimenter
- › Veiller à structurer et faire appliquer un cadre éthique et déontologique « médico-social » aux projets d'innovation.

ÉTAT D'AVANCEMENT : 1/5





Délégation Développement
Solidaire, Habitat et Education

GRANDLYON
la métropole